

COLLÈGE DE **BOIS-DE-BOULOGNE**

Procès-verbal de la 491^e réunion régulière du comité exécutif du Collège de Bois-de-Boulogne, tenue le lundi 22 septembre 2025, à Montréal

1. Ouverture de la réunion

Ouverture de la réunion par la présidente, Mme Pascale Sirard, directrice générale, à 12 h 06.

- Présences : Mmes Pascale Sirard
Rukmini Canape-Brunet
MM. Houssam Alaouie
Sylvain Larocque
- Invités : Mme Hélène Gingras, dir. DSA
M. Laurent Bédard, dir. DRITN
- Secrétaire : Me Anaïk Le Goff

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la 490^e réunion régulière du 4 juin 2025
 - 3.1 Affaires découlant du procès-verbal de la 490^e réunion régulière
4. **Affaires institutionnelles**
 - 4.1 Projet d'ordre du jour de la 391^e assemblée régulière du conseil d'administration du 1^{er} octobre 2025 (DOC.,CX,491^e,2025,1419)
5. **Affaires administratives**
 - 5.1 Reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs du comité exécutif à la direction générale pour l'octroi de contrats pendant la période estivale 2025 (DOC.,CX,491^e,2025,1420)
 - 5.2 Octroi de contrat - Acquisition et installation d'équipements multimédias – Nouveaux espaces situés au 575-577 Henri-Bourassa Est – *Adoption*
 - 5.3 Octroi de contrat - Aménagement du pôle santé et des locaux de la formation continue – Projet S25-04 – *Adoption*
6. Clôture

Sur proposition de Rukmini Canapa-Brunet, appuyée par Sylvain Larocque, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal de la 490^e réunion régulière du 4 juin 2025

Sur proposition de Sylvain Larocque, appuyée par Rukmini Canape-Brunet, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la 490^e réunion régulière tel que présenté.

3.1 Affaires découlant du procès-verbal de la 490^e réunion régulière

Aucun commentaire de la part des membres.

4. **Affaires institutionnelles**

4.1 Projet d'ordre du jour de la 391^e assemblée régulière du conseil d'administration du 1^{er} octobre 2025 (DOC.,CX,491^e,2025,1419)

Me Anaïk Le Goff, secrétaire générale présente un projet d'ordre du jour de la prochaine assemblée régulière du conseil. L'ordre du jour est modifié afin d'augmenter à 10 minutes le temps prévu pour le point 5.1 *Nominations*, d'y ajouter la nomination d'une personne au comité exécutif et de jumeler les points 7.3 et 7.4 (4 minutes) concernant le rapport de la Direction générale et celui de la Direction des études par intérim. Les membres discutent également du point 3.13 *Bilan des sondages sur l'évaluation de la performance des assemblées du conseil* mais décident de le laisser dans l'ordre du jour de consentement.

Le président du conseil demande si une planification a été faite concernant les présentations relatives notamment aux programmes d'études, afin de bien les répartir dans l'année. La directrice générale indique qu'elle veillera à cela.

5. **Affaires administratives**

5.1 Reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs du comité exécutif à la direction générale pour l'octroi de contrats pendant la période estivale 2025 (DOC.,CX,491^e,2025,1420)

Mme Pascale Sirard, directrice générale, fait part de la délégation de pouvoirs exercée pendant l'été.

5.2 Octroi de contrat - Acquisition et installation d'équipements multimédias – Nouveaux espaces situés au 575-577 Henri-Bourassa Est – *Adoption*

M. Laurent Bédard, directeur des ressources informationnelles et des technologies numériques, demande d'autoriser l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme pour l'achat et l'installation de matériel, non visés par les achats effectués par le Center d'acquisitions gouvernementales, pour trente (30) salles de cours situés au 575-577 Henri-Bourassa Est. Les travaux auront lieu en deux phases.

Résolution n° 1698

Octroi d'un contrat pour l'acquisition et l'installation d'équipements multimédias – Nouveaux espaces situés au 575-577 Henri-Bourassa Est

Attendu

la nécessité de doter l'ensemble des salles de classes et des laboratoires d'enseignement avec des nouveaux équipements audio et systèmes de projection;

- Attendu que les services d'installations et certaines composantes requises pour répondre aux configurations souhaitées ne figurent pas dans les ententes du Centre d'Acquisitions Gouvernementales (CAG);
- Attendu que le Collège a procédé à un appel d'offres public sur la base du prix le plus bas le 3 septembre 2025;
- Attendu les dispositions sur la *Politique d'achat relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction du Collège* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);
- Attendu que selon le *Règlement n°20 sur la gestion financière*, toute transaction doit être préalablement autorisée et que le comité exécutif peut autoriser toute transaction jusqu'à 200 000 \$;
- Attendu que le financement de ce projet est prévu dans la subvention du ministère de l'Enseignement supérieur accordée au Collège pour la mise en service de ses nouveaux espaces locatifs situés au 575-577 boul. Henri-Bourassa Est;
- Attendu la recommandation favorable de la Direction des ressources informationnelles et des technologies numériques;

Sur proposition de Sylvain Larocque, appuyée par Houssam Alaouie, il est résolu à l'unanimité,

d'autoriser la Direction des ressources informationnelles et des technologies numériques ainsi que la Direction générale à signer un contrat avec Solutions informatiques INSO, au montant maximum de 82 476,00 \$, excluant les taxes;

d'autoriser la Direction des ressources informationnelles et des technologies numériques ainsi que la Direction générale à poser tous les actes requis en vue de conclure le contrat.

ADOPTÉE
CX,491^e,2025-09-22

5.2 Octroi de contrat - Aménagement du pôle santé et des locaux de la formation continue – Projet S25-04 – *Adoption*

Mme Hélène Gingras, directrice des services administratifs, demande l'autorisation d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme. Elle mentionne que ce soumissionnaire a déjà effectué des travaux au Collège et qu'ils ont bien été exécutés.

**Résolution n° 1699 Octroi de contrat - Aménagement du pôle santé et
des locaux de la formation continue –
Projet S25-04**

Attendu la nécessité de réaliser les travaux pour l'aménagement du pôle santé et des locaux de la formation continue;

Attendu que le Ministère a accordé une allocation spécifique pour la réalisation des travaux liés au présent projet;

Attendu que le Collège a procédé à un appel d'offres public sur la base du prix le plus bas le 13 août 2025, dont l'ouverture s'est faite le 16 septembre 2025;

Attendu que le plus bas soumissionnaire conforme est Lhiam Construction;

Attendu que selon le *Règlement n° 20 sur la gestion financière*, le conseil d'administration doit préalablement autoriser toute transaction excédant 200 000 \$;

Attendu la résolution n°3641 adoptée par le conseil d'administration le 24 avril 2024, à l'effet de déléguer ses pouvoirs au comité exécutif pour l'approbation de toute transaction financière ou pour fournir toute autre approbation requise dans le cadre des multiples travaux de réfection ou de réaménagement qui sont prévus jusqu'en 2027 inclusivement, avec reddition de comptes auprès du conseil d'administration dans les plus brefs délais;

Attendu que le coût de la soumission est cohérent avec l'estimation globale de tous les professionnels;

Attendu la recommandation de la Direction des services administratifs;

Sur proposition de Sylvain Larocque, appuyée par Houssam Alaouie, il est résolu à l'unanimité,

d'octroyer un contrat pour l'aménagement du pôle santé et des locaux de la formation continue, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Lhiam Construction, pour un montant de 1 437 592,35 \$ excluant les taxes;

de présenter une reddition de comptes de la présente décision au conseil d'administration dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE
CX,491^e,2025-09-22

6. Clôture

Sur proposition de Pascale Sirard, la clôture de la réunion est prononcée par la présidente à 12 h 38.

Me Josiane Landry
Secrétariat général

Pascale Sirard
Présidente

ADOPTÉ

Secrétariat général

Suivi de la 490^e réunion régulière du comité exécutif
tenue le mercredi 4 juin 2025, à 12 h

Dossier	Action prise
5.2 Octroi de contrat - Retrait des flocages d'amiante des 3 ^e et 4 ^e étages de l'aile A du Pavillon Saint-Paul	<i>Le contrat a été octroyé à Les entreprises Géniam</i>